

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEYZERIAT DU 06 juillet 2023

N° 30

Le Conseil Municipal a été convoqué le 30 juin 2023 pour le jeudi 06 juillet 2023 à 20h00.

Ordre du jour joint à la convocation.

L'an deux mil vingt-trois, le 06 juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Ceyzériat s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Présents : M FLOCHON Jean-Yves Maire, M POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Mme FRANCK Isabelle, M CARTE Claude, Mmes TRENTESAUX Claudine, M CARMINATI Alexandre,
Adjoints.

Mmes ECOCHARD Laurence, PONCETY Claire, BAILLY Delphine, MICHAUD Gaëlle, POLIZZI Sylvie, Mrs BOURGIER Jean-Jacques, BRANCHE Pascal, THEVENARD Sébastien, DUSSURGET Jean.

Excusée : Mme NAGA Cécile

Absente : Mme PERROT Isabelle.

M JARNET Ludovic a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M THEVENARD Sébastien.

M BERTEAUX Pascal a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M POMMERUEL Christian

M RICHONNIER Romuald a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M CARTE Claude

M PIVET Sylvain a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme BAILLY Delphine

Mme FROMENT Josette a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme TRENTESAUX Claudine

I – Finances, Personnel Communal, Communauté d'agglomération, Communication **(J.Y. FLOCHON)**

1.1. Extension carrière : acquisition de parcelles (délibération N°2023/59)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'extension de la carrière, la commune a confié à la société EFR Conseil, la mission de négociation pour l'acquisition foncière des terrains concernés, et regroupés sur plusieurs propriétés.

Trois nouvelles promesses de vente ont été signées :

- pour la parcelle C 81 (321m²) au prix de 350€
- pour les parcelles C57 (2035m²) et C257 (350m²) au prix de 2500€
- pour la parcelle C 60 (1380m²) au prix de 1400€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-Approuve les promesses de vente recueillies

-Décide d'acquérir les parcelles ci-dessus

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires, et notamment à signer les actes à intervenir.

1.2. Procédure de biens sans maître

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'extension de la carrière à Ceyzériat et informe le conseil municipal que pour mener à bien ce projet les propriétaires concernés ont été contactés pour la cession de leurs parcelles.

Il explique que des recherches ont été effectuées pour retrouver les propriétaires des parcelles C58, C59 et C 91.

Considérant les recherches effectuées auprès du Service de la Publicité Foncière de Bourg-en -Bresse, auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ain, pour retrouver le propriétaire connu ou d'éventuels héritiers.

Monsieur le Maire propose au conseil de mettre en place la procédure de biens sans maître concernant ces parcelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de mettre en place la procédure de biens sans maître, pour les biens suivants :

C 58 Bief Colon de 781m²

C 59 Bief Colon de 832m²

C 91 Bief Colon de 2770m²

-autorise le Maire à prendre l'arrêté qui fera l'objet d'un affichage pendant six mois.

-précise qu'à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues,

Le propriétaire dispose d'un délai de six mois pour se faire connaître.

À défaut, les biens sont présumés sans maître au titre de l'article 713 du Code civil.

1.3. Extension de la maison médicale : demande de subvention au Conseil départemental (délibération N°2023/56)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'extension de la maison médicale. Les travaux permettraient d'aménager deux cabinets supplémentaires, sachant que l'ensemble des locaux sont aujourd'hui occupés.

Il indique que la commune peut solliciter une aide du Conseil départemental au titre du dispositif dotation territoriale – proximité 2024.

Une demande de financement sera également déposée auprès des services de la Région.

| Sources | Montant HT | Taux |
|-----------------------|-------------------|-------------|
| Fonds propres | 134 400€ | 60% |
| Conseil Départemental | 44 800€ | 20% |
| Région | 44 800€ | 20% |
| Total Hors taxe | 224 000€ | 100% |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte l'opération et les modalités de financement
- sollicite la subvention du Conseil Départemental, au titre du dispositif Dotation territoriale – proximité 2024.
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

1.4. Renaturation de la cour maternelle : demande de subvention au conseil départemental (délibération N°2023/57)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de désimperméabilisation et de renaturation de la cour maternelle. Il s'agit d'une demande de l'équipe pédagogique, relayée par les parents d'élèves avec l'assentiment de la commission scolaire, qui s'inscrit aussi dans la lutte contre le réchauffement climatique à travers la résorption d'un îlot de chaleur.

Il indique que la commune peut solliciter une aide du Conseil départemental au titre du dispositif Transition écologique.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à appui de cette demande est le suivant : Pour la cour de

| Sources | Montant HT | Taux |
|-----------------------|-------------------|-------------|
| Fonds propres | 127 200€ | 60% |
| Conseil Départemental | 42 400€ | 20% |
| DETR | 42 400€ | 20% |
| Total | 212 000€ | 100% |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- adopte l'opération et les modalités de financement
- sollicite la subvention du Conseil Départemental, au titre du dispositif Dotation transition écologique.
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

1.5. Modification du tableau des emplois permanents (délibération N°2023-62)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à des mouvements au sein du personnel, il convient de modifier le tableau des emplois permanents.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification du tableau des emplois permanents de la commune présenté, à compter du 01 septembre 2023.

1.6. Cession de la parcelle D 475 Les Platières (délibération N°2023-58)

Monsieur le Maire informe le conseil de la proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée D 478 de 775m² située « Aux Platières » située en AS au PLU.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise la cession de la parcelle D 478 pour une superficie de 775m² au prix de 1.30€ ttc le m², et Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune toutes pièces à intervenir à cet effet ainsi que l'acte notarié.

1.7. Gestion du site internet : convention avec la communauté d'agglomération (délibération N°2023-66)

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :
Approuve le principe d'une refacturation à hauteur de 770 € par an, correspondant à une partie des frais engagés par Grand Bourg Agglomération ainsi que les termes de la convention de gestion annexée à la présente relatif à la gestion du site internet de la commune
Approuve le règlement de mise à disposition de la plateforme technique permettant de créer, construire, héberger et mettre à jour les sites web des Communes.

II – Finances, Bâtiments (C. CARTE)

2.1 Réhabilitation de la mairie : attribution du marché

La clôture des offres concernant le marché pour la réhabilitation de la mairie a eu lieu le 16 juin.
11 entreprises ont répondu pour 4 lots.

Une phase de négociation (prévue au marché) a été engagée pour les lots Plomberie clim VMC et Platerie peinture pour lesquels il y avait besoin de précisions tant sur les prix que sur la faisabilité.
La remise des offres négociées a été clôturée au 03 juillet.

Les entreprises titulaires du marché sont :

Lot 1 : maçonnerie platerie peinture : Ets HMR à Tossiat avec un sous-traitant Ets Fernandes à Viriat pour 51 911.75€ HT

Lot 2 : menuiserie mobilier : Menuiseries du Revermont à Bourg en Bresse pour 16 568.77€ HT

Lot 3 : Electricité : Flow-Elec à Ceyzériat pour 21 525.18€ HT

Lot 4 : Plomberie VMC Clim Ets CLERE à Saint St Just pour 35 734.17€ HT

Le montant total des travaux est de 125 739.87€ HT

Le coût des missions de maîtrise d'œuvre, études, diagnostic avant travaux, suivi contrôle et SPS est de 28 288€ HT

Comme présenté au budget, la commune bénéficie d'une subvention du conseil départemental de 21.48% soit 49 710€ pour un montant prévisionnel de 231 000€ ht, à laquelle se rajoute la DETR de l'état de 20% et d'un montant de 40 600€.

Une première réunion de préparation de lancement des travaux aura lieu le 17 juillet pour un démarrage effectif dernière semaine d'août.

Il y aura deux phases de travaux : La première sur l'ensemble des locaux administratifs ou l'accueil de la mairie sera aménagé provisoirement dans l'ancienne médiathèque. Une deuxième phase concernera la salle du conseil municipal.

2.2. Commission bâtiment du 26 juin

Des charpentiers suisses ont visité le clocher torse de notre église le samedi 03 juin. Merci à Pascal Berteaux pour avoir piloté cette visite de plus de 20 personnes motivées

Les travaux de vidéoprotection des groupes scolaires sont terminés. L'arrêté d'autorisation est arrivé le 14 juin de la préfecture avec la prescription limitant la mise en route au sein du périmètre scolaire en dehors des heures d'ouverture. Les horaires choisis par les deux directeurs d'école ont été programmés sur les caméras concernées.

Pour la vidéoprotection du périmètre de Domagne, la tranchée jusqu'au mât est réalisée et le support sera implanté ces jours permettant aux Ets Moissonnier de poser les caméras.

Sur l'ensemble des bâtiments commerciaux des arcades, les VMC ont été remplacées, sauf celle du logement de boulanger toujours en attente d'un accès aux combes par Bourg Habitat.

Les travaux de réfection de la scène du centre festif sont presque terminés (il reste les deux escaliers vernis à reposer) ce jour pour un montant de 23 234.54 HT (Menuiseries du Revermont) et 968.50 (FlowElec).

En accord avec la commission, les panneaux OSB et le placard électrique seront repeints d'une couleur bois par l'entreprise qui intervient sur la mairie cet été. Un devis complémentaire est demandé au menuisier pour la reprise des barres laiton de la piste de danse qui sont fortement dégradées ainsi qu'un deuxième escalier de service en fond de scène.

Pour les salles de l'ancienne mairie, la pose des miroirs de la salle annexe de danse a été effectuée.

L'extension des miroirs dans la grande salle de danse (devis de 1278.60€ de la miroiterie Josserand) sera à budgéter en 2024. Comme convenu avec les deux professeurs de danse, des petits travaux de déplacement de prises et pose d'étagères seront réalisés par l'équipe technique. Les rideaux à lames dans les 3 salles de musique sont en place depuis début juillet pour la plus grande satisfaction des usagers. La commission a validé le rafraîchissement en peinture des deux salles rumba et l'ancienne salle de « CréA Tout Va » ainsi que la moquette dans la salle de musique principale du Rez de chaussée.

Les travaux au cimetière sur l'extension de 36 emplacements sur la stèle du souvenir ont été réalisés le 27/06 pour le montant budgété de 3450€ ht. Il reste à poser dans l'été le nouveau columbarium de 15 cases d'un montant de 9263€ ht.

Au groupe scolaire l'entreprise Ombre et fenêtres a effectué les relevés exacts des ouvrants à remplacer, pour les poser pendant les vacances scolaires d'été à partir du 17 juillet.

2.3. Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication : Compte rendu annuel d'exploitation.

C'est toujours l'Entreprise SOBECA qui a en charge la responsabilité d'exploitation de notre réseau d'éclairage public assurant les dépannages suivant un cadre d'urgence comprenant aussi une astreinte les jours fériés et week-end.

Notre parc comprend 812 points lumineux dont 19 à leds pour une puissance totale installée de 90kw.

Il y a eu 30 interventions en 2022 et 38 sources lumineuses sont à renouveler en 2023

Pour rappel, 24 coffrets de commande sont répartis sur la commune tous équipés d'horloges astronomiques avec le nouveau réglage d'extinction 23h00-6h00 sauf le samedi sur l'armoire 21 de 2h00 à 6h00. 9 armoires sont classées « non conforme » pour non classement étanche IP2X.

2.4. Document de valorisation financière et fiscale

Monsieur Carte présente le document envoyé par la direction des finances publiques faisant état de la situation financière et fiscale de la commune. Monsieur Carte informe les membres du conseil que ce document sera joint au compte rendu de conseil, et qu'ils pourront ainsi apprécier la bonne correspondance avec ce qui a été présenté à la réunion du budget. La situation financière vu de la DGFIP est saine et la commune est bien gérée. Monsieur Carte remercie Magali et son équipe.

2.5. Tarifs droits de place « Grande margot »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de droits de place applicables.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer comme suit les tarifs de droits de place à compter du 1er septembre 2023 :

| Forains | Tarif au forfait (5 jours consécutifs) | Par jour supplémentaire |
|--|---|-------------------------|
| Catégorie A (Alimentaire : churros, barbe à papa, ...) | 40€ | 8€ |
| Catégorie B1 : Manèges enfants | 50€ | 10€ |
| Catégorie B2 : Auto tamponneuses ados | 80€ | 16€ |
| Catégorie C : jeux (jeux de pince, pêche aux canards, trampoline...) | 30€ | 6€ |
| Vente au déballage outillage, vêtements, etc... | Demi-journée : 35€ | Journée : 55 € |
| Vente sans déballage (marchands de pizzas, etc...) | Forfait journée ou soirée : 10€ | |

III – Travaux, voirie, sécurité (Alex CARMINATI)

3.1. Travaux en cours

Monsieur Carminati rend compte des travaux en cours concernant les travaux Allée de la Biscuiterie, et du City park à Domagne.

IV – Urbanisme (C. POMMERUEL)

4.1. Commission urbanisme du 04 juillet

PERMIS DE CONSTRUIRE

Demande en date du 31 mai 2023 de Adrien & Sophie VALADIER

Sur un terrain situé 5 allée le Cart

Parcelle(s) N° 386, 528 & 527 Section AH située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 1115 m²

Pour construction de deux extensions de la maison d'habitation

Demande en date du 06 juin 2023 de Maxime et Annaëlle CONTI

Sur un terrain situé 4 rue de l'Avenir

Parcelle(s) N° 313 & 561 Section AB située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 1300 m²

Pour construction d'un abri de jardin

Demande en date du 26 juin 2023 de Maxence CATHERIN

Sur un terrain situé 182 chemin de la Grande Fontaine

Parcelle(s) N° 139 Section AI située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 692 m²

Pour rénovation d'une ancienne maison d'habitation

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Demande en date du 22 mai 2023 de Isabelle LA PIETRA
Sur un terrain situé 39 rue des Arums
Parcelle(s) N° 570 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 748 m²
Pour édification d'une clôture en limite séparative

Demande en date du 22 mai 2023 de Bulent CALIS
Sur un terrain situé 660 route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 368 Section AC située(s) en zone UAa
D'une superficie totale de 769 m²
Pour pose d'une fenêtre de toit

Demande en date du 23 mai 2023 de Lysiane PARIS
Sur un terrain situé 161 rue des Carpates
Parcelle(s) N° 508, 509 & 545 Section AH située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 360 m²
Pour création d'un abri de jardin et pergola

Demande en date du 23 mai 2023 de Djamel GRAINE
Sur un terrain situé 17 rue Gabriel Vicaire
Parcelle(s) N° 362 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 211 m²
Pour modifications d'ouvertures

Demande en date du 24 mai 2023 de Julien TAMISIER
Sur un terrain situé 71 domaine de la Fontaine
Parcelle(s) N° 394 Section AI située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 775 m²
Pour pose d'une pergola photovoltaïque

Demande en date du 24 mai 2023 de EIRL MARRON
Sur un terrain situé 1 rue Joseph Bernier
Parcelle(s) N° 259 Section AL située(s) en zone UAc
D'une superficie totale de 388 m²
Pour pose d'un store banne

Demande en date du 26 mai 2023 de GROUPE VERLAINE
Sur un terrain situé 131 chemin de Fortunat
Parcelle(s) N° 373 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 796 m²
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture pour auto consommation

Demande en date du 27 mai 2023 de Marc PEYRILLER
Sur un terrain situé 3 rue des Orchidées
Parcelle(s) N° 523 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 915 m²
Pour remplacement du portail existant pour élargissement de l'entrée

Demande en date du 02 juin 2023 de SAS ROVIP
Sur un terrain situé 500 chemin du Clozy
Parcelle(s) N° 164, 159 & 177 Section ZA située(s) en zone UX
D'une superficie totale de 27107 m²
Pour installation d'un générateur photovoltaïque en toiture

Demande en date du 13 juin 2023 de Thibault VEUILLET
Sur un terrain situé 161 route des Métras
Parcelle(s) N° 69 Section AC située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 553 m2
Pour diverses modifications

Demande en date du 13 juin 2023 de Jacques MOTTE
Sur un terrain situé 177 route de Revonnas
Parcelle(s) N° 1129 Section D située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 2036 m2
Pour pose de deux fenêtres de toit

Demande en date du 13 juin 2023 de Jacques MOTTE
Sur un terrain situé 177 route de Revonnas
Parcelle(s) N° 1129 Section D située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 2036 m2
Pour changement du portail existant

Demande en date du 13 juin 2023 de Jacques MOTTE
Sur un terrain situé 177 route de Revonnas
Parcelle(s) N° 1129 Section D située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 2036 m2
Pour pose d'une clôture en limite séparative

Demande en date du 14 juin 2023 de RHONE SOLAIRE PRO
Sur un terrain situé 703 rue de la Gare
Parcelle(s) N° 146 Section AH située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 579 m2
Pour pose de panneaux photovoltaïques en toiture pour autoconsommation

Demande en date du 16 juin 2023 de Jean-Yves SUBTIL
Sur un terrain situé 674 route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 367 Section AC située(s) en zone UAa
D'une superficie totale de 314 m2
Pour réfection de la toiture

Demande en date du 23 juin 2023 de Maxime et Charline LEROUX
Sur un terrain situé 3Bis rue Charles Guillon
Parcelle(s) N° 647 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 518 m2
Pour pose d'une climatisation en façade nord

Demande en date du 28 juin 2023 de Charline JACQUET
Sur un terrain situé 136 allée des Biches
Parcelle(s) N° 446 Section AC située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 773 m2
Pour édification d'une clôture en limite séparative ouest et limite voirie nord

Demande en date du 29 juin 2023 de SAS CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES
Sur un terrain situé Domagne
Parcelle(s) N° 697 Section AB située(s) en zone UE
D'une superficie totale de 107335 m2
Pour Implantation d'un pylône en acier galvanisé d'une hauteur de 25 m supportant des antennes et ancré sur un massif béton enterré.

Demande en date du 30 juin 2023 de Jean-François PAUGET
Sur un terrain situé 36 rue des Carpates

Parcelle(s) N° 537 Section AH située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 693 m2
Pour pose d'un portail et d'un portillon

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande en date du 24 mai 2023 de Maître Hakim IZOUGARHEN
Sur un terrain situé Les Rippes
Parcelle(s) N° 909, 916 & 927 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 606 m2
VENTE SCI LAUREV 2 / CONSORTS COLOMB

Demande en date du 06 juin 2023 de SAS NOTLEX
Sur un terrain situé 4 rue de la Renaissance
Parcelle(s) N° 309 Section AB située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 966 m2
VENTE LAFOREST / CALIS

Demande en date du 08 juin 2023 de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 49 chemin de la Croix de Bois
Parcelle(s) N° 51 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 736 m2
VENTE CONSORTS BLANCHON / MUSEL

Demande en date du 15 juin 2023 de SCP VIEILLE, TANDONNET, ADRIEN
Sur un terrain situé 25 rue Joseph Bernier
Parcelle(s) N° 245 Section AL située(s) en zone UAc
D'une superficie totale de 56 m2
VENTE CONSORTS BENSOUNA / VANGREVELYNGHE

Demande en date du 16 juin 2023 de NOTAIRES CONSEILS
Sur un terrain situé 36 allée Hugon
Parcelle(s) N° 307, 315, 409 & 410 Section AI située(s) en zone UAc
D'une superficie totale de 2650 m2
VENTE SEMCODA / LE VENT DES OEURES

Demande en date du 19 juin 2023 de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé 6 allée des Ecureuils
Parcelle(s) N° 453 Section AH située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 705 m2
VENTE BILLARD / BALIVET

Demande en date du 20 juin 2023 de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé rue des Carpates
Parcelle(s) N° 559, 560, 566, 571 & 574 Section AH située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1081 m2
VENTE TERRAIN AIN HABITAT / AGARMIS

Demande en date du 23 juin 2023 de CBJ Notaires SARL
Sur un terrain situé 3Bis rue Charles Guillon
Parcelle(s) N° 647, 588 & 497 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1674 m2
VENTE LEROUX / ESTUBLIER

V – Vie Scolaire et périscolaire (C. TRENTESAUX)

5.1. Tarifs du restaurant scolaire (délibération n°2023-64)

L'inflation s'est invitée dans la séance du Conseil municipal, avec le constat d'une augmentation significative du poste lié aux achats des produits alimentaires. Sur la proposition de la commission scolaire, conduite par Mme Claudine Trentesaux, les élus ont néanmoins décidé de ne pas augmenter les tarifs, afin de ne pas impacter les familles. Ils ont aussi convenu de poursuivre l'engagement dans les circuits courts, à travers la plateforme Agrilocal, qui favorise l'achat de produits locaux de qualité pour la préparation des repas.

Le Conseil Municipal a reconduit comme suit les tarifs à compter du 01/09/2023 :

| | |
|--|--------|
| - repas enfants | 4,50 € |
| - occasionnels | 6,50 € |
| - pénalité pour désinscription le jour même | 2,00 € |
| - adultes : | 5,00 € |
| - enfants allergiques apportant leur repas : | 2.80 € |

5.2. Compte rendu de la commission scolaire et des conseils d'école

La commission s'est réunie le 29 juin.

- Le conseil d'école maternelle a eu lieu le 13 juin dans un climat tendu malgré les rencontres au préalable.

Les effectifs pour la prochaine rentrée sont de 111 élèves pour la prochaine rentrée soit 8 de moins qu'en 2022 soit 30 élèves en PS 36 en MS et 45 en GS ce qui entrainera un gros départ pour l'année prochaine avec risque de fermeture. Pour la rentrée il y aura 2 classes de 21 et 3 classes de 23 élèves. 3 enseignantes non titulaires quittent l'école. Les postes libérés ne sont pas encore pourvus.

2 nouveaux élèves en situation de handicap intégreront l'école à la rentrée accompagnés d'une AESH chacun. Il y aura donc 4 enfants accompagnés d'une AESH dès la rentrée.

Les activités sportives prévues ont eu lieu autour de l'école.

Au vu de l'augmentation des transports et du coût des fournitures le directeur pose la question d'une augmentation des crédits scolaires.

La fête de l'école a eu lieu le 30 juin 15h30. Horaire difficile pour les parents.

- Le conseil d'école élémentaire a eu lieu le 16 juin.

Les effectifs prévus pour la rentrée sont de 189 élèves. Les 8 classes sont donc maintenues.

Les enfants de grande section ont été accueillis par les élèves de CP pour découvrir l'école élémentaire.

Les élèves de CM2 sont allés le 23 juin passer une journée au collège en prévision de la rentrée.

Une journée sportive a eu lieu le 4 juillet et la fête de la musique le 22 juin.

Pour les sorties : les 3 classes de CM sont allées en train à Saint Etienne pour visiter le musée de la mine (sortie très intéressante).

Ils ont aussi fait une randonnée à la chapelle des Conches.

Les CP ont visité la déchetterie, ils ont fait 3 sorties au vallon de Faulx financées par SBVR et ont assisté au spectacle Terairaufeu sur les 4 éléments.

Ils se sont également rendus au monastère de Brou pour un jeu de piste (sortie financée par le SOU des écoles).

Les CE ont passé une semaine au Reposoir en Haute-Savoie. Très bonne semaine riche en activités : fabrication de fromage, VTT, balade aquatique.... Bilan très positif de cette semaine transplantée.

Les calculatrices ont été remises au CM2 le 7 juillet pour marquer le départ vers le collège.

Quelques travaux sont à prévoir pendant les vacances ainsi que plusieurs achats dont des tablettes, des ordinateurs et une barre-son. Et bien sûr le changement des fenêtres. Tous les travaux et achats seront terminés pour la rentrée.

- Nous avons eu énormément d'absences de personnel à gérer notamment pendant le temps méridien. Mme Trentesaux a remercié les Conseillères qui l'ont aidée à pourvoir les remplacements.

- La formation et la remise à niveau aux gestes de premiers secours auront lieu les 29 et 31 Août. Cela concerne 7 personnes en formation complète et 11 pour la remise à niveau. La formation est assurée par le SDIS.

VI – Sport -Action Sociale (C. TAVEL)

6.1. Assemblée générale du basket

L'association comprend 200 licenciés sur l'année 2022-2023

25 entraîneurs prennent en charge 17 équipes dont une équipe loisirs

Les Seniors garçons jouent en R3 et les U17 en R2

L'équipe U15 fille est championne de l'Ain

Beaucoup de jeunes joueurs ont entraînés les plus jeunes sous la houlette des expérimentés

Bilan financier :

Le compte de résultat de la saison 2022-2023 se termine par un résultat positif de 11 771,29 euros

Les dépenses se sont élevées à 59 045,54 € comprenant plusieurs investissements conséquents dans le matériel (ordinateur imprimante, matériels pour les entraînements, jeux de maillots et provision pour le retour de l'imprimante louée depuis 8 ans).

Recettes : 70 816,83 euros

31 918 euros de cotisations (licences + grille de Noël) soit 52% reversées à la fédération.

Le club avait établi un budget prévisionnel avec l'embauche d'un jeune en apprentissage BPJEP Celui-ci a mis fin à son contrat en octobre

-La farfouille a été une réussite exceptionnelle depuis que le club l'a mise en place : 7352,46 euros.

-Subvention de 3600 euros de la commune qui est remerciée

-500 euros du département

Les finances solidifiées du club permettent à celui-ci de reprendre un auto entrepreneur pour la saison prochaine. Le montant est de 13 000 euros

Le club prend aussi la décision de ne pas augmenter les cotisations avec une baisse du coût des licences sur les U7 malgré l'augmentation des licences du comité de l'Ain.

Renouvellement du conseil d'administration

Départ de la co-présidente Stéphanie Danguin. Lucas Bolomier prend la co-présidence

6.2. Assemblée générale de Gymnastiques Plurielles

La municipalité et les élus communautaires sont remerciés pour le prêt des salles municipales et équipements communautaires, ainsi que pour la subvention de 300 euros.

Le nombre d'adhérents est de 264 contre 143 l'année dernière.

Cette progression est le résultat d'une politique de communication efficace. (Diffusion de bons d'essais dans les boîtes aux lettres)

La plus âgée est née en 1935 et la plus jeune en 2002

Femmes : 239, Hommes : 25, 143 adhérents sont de Ceyzeriat

2 salariés et 6 autoentrepreneurs

3 nouveaux cours cette saison : Un cours de Yoga de l'Energie à Montagnat ; Un cours de débutants Ci Cong ; Un cours de Vini -Yoga pour dédoubler un cours trop lourd.

Ce qui fait que le club offre 17 heures de cours par semaine, décomposés en 9 heures sans options et 8 heures avec options.

Bilan Financier de la saison :

Résultat positif de 5792,27 euros contre -5 010,08 euros en 2022.

Recette : 40 353 euros dont 39 570 euros de cotisation

Dépense : 34560,73euros

Bilan : 31 615,24

Cotisation : Liberté de participer à plusieurs cours avec un montant supérieur pour certaines options.

Une cotisation à 50% du montant pour les 16-21 ans sauf options.

Augmentation de la cotisation de 7 euros sauf pour les options soit une cotisation à 140 euros.

VII – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (I. FRANCK)

Madame Isabelle Franck présente au conseil municipal le déroulement des manifestations à venir : soirée du 13 juillet avec repas, feu d'artifice et cérémonie commémorative du 14 juillet.

Nomination des salles de l'ancienne mairie : la commission a décidé de mettre en place un nom pour les salles de musique et de danse. Les élus peuvent envoyer leur proposition jusqu'au 31/07/2023 sur quelnompourmasalle@gmail.com

VIII – Questions diverses

7.1. Voyage du conseil municipal d'enfants au parlement européen

Mme Josette Froment conseillère déléguée présente en début de séance, a rendu compte du déplacement des enfants du CME à Bruxelles pour aller à la découverte du parlement européen. Une visite de trois jours qui s'est avérée très enrichissante. L'accueil par le député européen de Saône-et-Loire Arnaud Danjean a été particulièrement apprécié :

« Pourquoi ce projet ?

L'Union Européenne est encore trop méconnue et il nous a semblé important de sensibiliser les enfants du CME à cette structure des 27 états qui tient, sans que nous nous en rendions compte, une place importante dans notre quotidien. Les éveiller à cette réalité que si nous sommes Français, nous sommes désormais aussi des Européens.

Les enfants ont répondu favorablement à cette étude qui s'est tenue sur toute l'année de leur mandat. Ce n'était pas dans le but d'un simple voyage, mais bien pour les préparer à ne pas redouter les frontières et découvrir certains avantages qui leur sont apportés comme l'espace SCHENGEN mais également le programme ERASMUS qui pourra leur donner l'opportunité d'enrichir leurs expériences estudiantines ou professionnelles.

Une fois le projet décidé, nous nous sommes rapprochés de Monsieur Arnaud Danjean, député européen en région Bourgogne Franche-Comté. Et tout s'est enchaîné pour organiser le voyage: transport, hébergement, visites, travail des enfants et communication et bien entendu le montage financier.

A ce sujet, les frais de transports et d'hébergement et un repas au parlement ont été pris en charge par le Parlement Européen via l'enveloppe de l'eurodéputé.

Les goûters, casse-croûtes et repas à l'auberge de jeunesse ainsi que la visite du musée de la BD sont supportés par la mairie.

Une participation de 20€ a été demandée aux familles pour le repas au restaurant lors de la sortie nocturne. La mairie a complété à hauteur de 15 € par personne.

Enfin, les T-shirts, casquettes et livrets recueils des travaux sont supportés par la ligne financière attribuée au fonctionnement du CME.

Nous pensons avec Sylvie avoir tenu nos dépenses au plus juste « en bon père de famille ».

Dans les couloirs du Parlement, Monsieur Danjean a découvert les travaux du CME, surpris par leur qualité ainsi que la lettre que les enfants lui ont adressée avec quelques questions qui n'ont pas manqué de le surprendre.

En salle de conférence il répondra à ces questions, expliquera quelles sont ses missions, la passion de son rôle d'eurodéputé

Comme pour des visiteurs de grande importance, une photo officielle de notre passage au cœur des 27 états a terminé la visite du Parlement Européen.

De vifs remerciements sont adressés à Monsieur le Maire pour la confiance accordée dans la réalisation de ce projet, ainsi qu'aux accompagnateurs et la Directrice générale des services par ses conseils avisés dans le suivi comptable avec la SNCF et les interlocuteurs belges.

7.2. Signature de la convention avec le 2^{ème} régiment médical de la Valbonne

Un protocole d'accord avec le 2^{ème} régiment médical a été paraphé le jeudi 22 juin en mairie de Ceyzériat, en présence du Colonel commandant le régiment. Une signature qui marque la volonté conjointe des deux parties d'aller vers un renforcement du lien entre l'armée et la Nation.

7.3. Demandeurs d'emploi.

| | H | F | Indemnisables | Non indemnisables | Total |
|--------------|----|----|---------------|-------------------|-------|
| Juillet 2023 | 47 | 69 | 99 | 17 | 116 |

7.4. Prochain conseil municipal

Le 21 septembre 2023 à 19h00